

**6574/18**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 mars 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 9 mars 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark

**E 12848**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 mars 2018  
(OR. en)**

**6574/18**

**CES 5**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre  
du Comité économique et social européen, proposé par  
le Royaume de Danemark

---

**DÉCISION (UE, Euratom) 2018/... DU CONSEIL**

**du...**

**portant nomination d'un membre  
du Comité économique et social européen,  
proposé par le Royaume de Danemark**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,

vu la proposition du gouvernement danois,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 septembre et le 1er octobre 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE, Euratom) 2015/1600<sup>1</sup> et 2015/1790<sup>2</sup> portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020. Le 25 mai 2016, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2016/848 du Conseil<sup>3</sup>, M. Mikkel DALSGAARD a été remplacé par M. Klaus MATTHIESEN en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Klaus MATTHIESEN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE, Euratom) 2015/1600 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 248 du 24.9.2015, p. 53).

<sup>2</sup> Décision (UE, Euratom) 2015/1790 du Conseil du 1 octobre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 260 du 7.10.2015, p. 23).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2016/848 du Conseil du 25 mai 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume du Danemark (JO L 141 du 28.05.2016, p. 78).

*Article premier*

M. Thomas HOELGAARD, *International Secretary in the Confederation of Professionals (FTF) in Denmark*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2020.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

*Par le Conseil*

*Le président*

---